



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>65796</b>	<b>De M. Christophe Premat</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> > enseignement	<b>Analyse</b> > agence pour l'enseignement français à l'étranger. conventions de partenariat. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>07/10/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>10/11/2015</b> page : <b>8157</b> Date de renouvellement : <b>10/03/2015</b> Date de renouvellement : <b>15/09/2015</b>		

### Texte de la question

M. Christophe Premat interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les modèles de partenariat envisagés par l'AEFE dans le cadre de la construction de nouveaux lycées à l'étranger. En septembre 2015, un nouveau lycée français ouvrira ses portes dans le quartier de Wembley à Londres. Si l'on peut se réjouir de cette nouvelle, il importe de bien réfléchir aux modalités de gestion de cet établissement. Un plan école a été créé à Londres à l'initiative des services culturels de l'ambassade de France avec un comité de pilotage rassemblant les différents acteurs éducatifs concernés sous la direction de l'ambassadeur. Les modalités de partenariat entre le nouveau lycée de Wembley et l'AEFE ne sont pas encore définies. Si le développement des lycées français à l'étranger peut passer par des phases de partenariat public-privé, il semble important de définir une vision plus précise de leur devenir. Les lycées français ont un double objectif qui est de proposer une scolarité selon les programmes français à des publics expatriés mais surtout de participer à l'internationalisation de notre système éducatif. Cette internationalisation passe par une coopération éducative renforcée visant un rapprochement avec le système public local. Le cas de Wembley est préoccupant si les frais de scolarité ne sont pas suffisamment contrôlés. En effet, à partir du moment où les contribuables français participent à la construction d'un tel établissement, il est important de garantir un accès à tous et pas seulement aux familles qui en ont les moyens. Il aimerait connaître le type de partenariat envisagé entre l'AEFE et ce lycée ainsi que sa finalité.

### Texte de la réponse

A l'initiative de l'ambassade à Londres, un « Plan Ecole » a été lancé en 2007-2008 pour développer l'offre d'enseignement français au Royaume-Uni. L'offre de scolarisation en secondaire a été complétée avec la transformation en 2011 de l'école primaire l'Ile-aux-enfants en collège français bilingue de Londres (CFBL). Dans la mesure où il manquait encore des places en secondaire pour assurer la poursuite d'études des élèves du primaire, l'établissement en gestion directe AEFE Charles de Gaulle étant saturé, le projet d'un lycée à Wembley est né à l'initiative de représentants de la communauté d'affaires française de Londres avec l'objectif de créer 700 places supplémentaires. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) a été associée au projet d'ouverture de ce nouveau lycée. Elle a versé une subvention de 2,7 millions d'euros au titre de contribution au projet immobilier initial et financé en 2014-2015 le poste de chef d'établissement préfigurateur afin de préparer la rentrée 2015 dans de bonnes conditions. Depuis le 1er septembre 2015, ce chef d'établissement a été recruté directement par l'organisme gestionnaire du lycée. 450 élèves de la maternelle à la seconde ont effectué leur rentrée scolaire au



lycée Winston Churchill. L'établissement ayant obtenu son homologation pour une grande partie du cursus scolaire, un accord de partenariat sera signé avec l'AEFE. Cet accord comportera une clause de modération de l'évolution des frais de scolarité. Les familles françaises scolarisant leurs enfants au lycée Winston Churchill peuvent accéder au dispositif d'aide à la scolarité sous forme de bourses plafonnées sur les frais de scolarité de l'EGD et l'établissement a mis en place sur fonds propres une caisse de solidarité complémentaire.